



1.1

DEC_0113_2024

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE D'AGIT POUR LA MAINTENANCE TÉLÉPHONIQUE DE LA PÉPINIÈRE ALLANT DU 01/10/2024 AU 30/09/2025.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

CONSIDERANT que la maintenance téléphonique de la pépinière est essentielle à son bon fonctionnement.

CONSIDERANT que la maintenance ne peut-être qu'assuré par le prestataire ayant fournit et installé le matériel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société AGIT, 39 avenue de la côte de NACRE, BP 25224, 14074 CAEN Cedex 5, d'un montant total de 819 € HT par an, soit 982,80 € TTC par an, allant du 01/10/2024 au 30/09/2025. La durée potentielle du marché étant de 2 ans, le montant potentiel étant alors de 1638 € HT, soit 1965,60 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 7 novembre 2024

Le Président

Francis COUREL

